

(Traduction non officielle)

Ministère de l'Environnement

Bureau du ministre

77, rue Wellesley Ouest
11^e étage, édifice Ferguson
Toronto (Ontario) M7A 2T5
Tél. : 416-314-6790
Télec. : 416-314-6748

Ministry of the Environment

Office of the Minister

77 Wellesley Street West
11th floor, Ferguson Building
Toronto ON M7A 2T5
Tel.: 416-314-6790
Fax: 416-314-6748

ENV1283M-2012-3199

Monsieur Hubert Bourque
Directeur de projet
Taggart-Miller Environmental Services
225, rue Metcalfe, bureau 708
Ottawa (Ontario) K2P 1P9

Monsieur,

Je vous remercie de la présentation de votre cadre de référence pour une évaluation environnementale du Centre de récupération des ressources de la région de la capitale proposée le 14 septembre 2012, avec les modifications du 16 novembre 2012. Le Ministère a mené à terme son analyse et je vous informe que j'ai approuvé votre cadre de référence pour la préparation de l'évaluation environnementale du projet proposé Centre de récupération des ressources de la région de la capitale.

Après avoir effectué une analyse exhaustive du cadre de référence et de nous être penchés attentivement sur les questions soulevées par la population, les groupes d'intervenants et les examinateurs du gouvernement, les réponses de votre entreprise et l'examen technique détaillé par le personnel du Ministère, j'ai approuvé le cadre de référence avec des modifications que j'estime nécessaires. Je suis convaincu qu'une évaluation environnementale préparée en se conformant au cadre de référence modifié respectera l'esprit de la *Loi les évaluations environnementales* et l'intérêt public. L'Avis d'autorisation ci-joint renferme le détail des modifications.

Veillez prendre note que j'ai modifié le cadre de référence de sorte à vous enjoindre de tenir une consultation publique au cours de l'évaluation environnementale et de faire la démonstration que vous avez pris en considération les besoins des personnes intéressées. Par exemple, j'ai précisé les exigences en matière de consultations en ce qui concerne les ateliers techniques et l'analyse comparative des deux emplacements.

Selon le cadre de référence, votre entreprise s'engage à fournir des exemplaires des ébauches et des versions définitives du rapport principal de l'évaluation environnementale en français et en anglais. En prenant appui sur cet engagement, vous devrez organiser des séances de consultation publique et réaliser des ateliers sur les questions techniques en français et en anglais.

Maintenant que le cadre de référence est approuvé, la prochaine étape du processus d'évaluation environnementale consistera à analyser les risques pour l'environnement que comporte votre proposition et à confirmer la faisabilité du projet. Je m'attends à ce que vous communiquiez périodiquement avec le personnel du Ministère, au fur et à mesure que les études avancent, et que vous ferez le nécessaire pour traiter toute question adéquatement.

Par ailleurs, un volet important du processus d'évaluation environnementale consistera à recevoir des commentaires non seulement des examinateurs du gouvernement, mais aussi de la population et des communautés autochtones. Cette consultation, y compris la façon dont vous répondrez à toute question soulevée, fera l'objet d'un suivi attentif de la part du Ministère dans le cadre de l'examen de votre demande.

Avant de procéder à l'évaluation environnementale, veuillez réviser votre cadre de référence afin d'inscrire les modifications mentionnées dans l'Avis d'autorisation et présenter la version révisée à la directrice de la Direction des autorisations environnementales afin de la verser aux archives publiques.

Comme le stipule le paragraphe 6.1(1) de la *Loi sur les évaluations environnementales*, votre évaluation environnementale doit maintenant se dérouler en application du cadre de référence approuvé. Bien que la présente autorisation confère une certitude supplémentaire à votre processus décisionnel quant à l'évaluation environnementale, elle ne garantit en rien l'autorisation du projet. Taggart Miller Environmental Services a la responsabilité de respecter les engagements dont fait état le cadre de référence et d'assurer une qualité appropriée pour l'évaluation environnementale.

Si vous souhaitez apporter une modification importante au cadre de référence approuvé, dans le cadre de la préparation de votre évaluation environnementale, vous devrez me présenter un cadre de référence nouveau ou modifié aux fins d'approbation. S'il se présente une incertitude, vous devriez consulter le ministère de l'Environnement en communiquant avec la Direction des autorisations environnementales.

Si vous avez besoin d'aide, veuillez communiquer avec Jason Ryan, superviseur, Section des évaluations environnementales, Unité de l'Est et du Centre de la Direction des autorisations environnementales en composant le 416-314-7241 ou en faisant parvenir un courriel à jason.ryan@ontario.ca.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre,

Jim Bradley

p.j. Avis d'autorisation

c.c. Douglas R. Thomson, McCarthy Tétrault S.E.N.C.R.L., s.r.l., bureau 5300, Toronto Dominion Bank Tower, Toronto (Ontario) M5K 1E6